

*Initiatives ministérielles*

le gouvernement y perdrait une fenêtre très importante sur l'industrie.

Je voudrais maintenant reprendre chacun de ces points. Petro-Canada occupe une place importante dans l'industrie canadienne du pétrole et les décisions que cette société prend peuvent avoir sur l'ensemble de l'industrie des répercussions d'une portée considérable. C'est pour cette raison que le gouvernement a donné un mandat commercial à Petro-Canada en 1985. Dans l'exécution de ce mandat, Petro-Canada a été amenée à jouer un rôle de premier plan dans plusieurs de nos mégaprojets. Elle exploite en outre les deuxièmes réserves prouvées de pétrole et de liquides de gaz naturel ainsi que les quatrièmes réserves de gaz naturel au Canada. Comment elle s'y est prise pour obtenir ces réserves, c'est une autre paire de manches, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

La privatisation de Petro-Canada donnera à cette société la liberté dont elle a besoin pour accroître, vendre ou acquérir biens et actif sans l'autorisation du gouvernement, ce qui autrement ralentit le processus ou impose vraiment des conditions qui attirent peu les éventuels partenaires du secteur privé.

L'approvisionnement garanti en énergie a toujours été un élément important de notre politique énergétique. Selon le gouvernement, on peut avoir cette garantie si l'on s'assure que le Canada possède un secteur énergétique solide, diversifié et en pleine croissance. Ensuite, il s'agit de se doter de mécanismes pour faire face aux éventuelles pénuries et de prendre des mesures multilatérales appropriées de concert avec les partenaires du Canada à l'IEA.

À cet effet, le Canada a pris des mesures énergétiques pour son marché intérieur et il s'est mis d'accord, avec ses partenaires de l'IEA, sur des méthodes de partage de l'énergie. Quand je dis «à cet effet», je veux dire en cas d'une rareté de pétrole qui menacerait un des pays membres de l'IEA.

Les mesures les plus importantes, et de loin, que nous avons prises se rapportent véritablement à l'industrie canadienne. Nous avons mis en oeuvre des politiques favorisant l'exploitation de toutes les formes d'énergie économiquement viables. Nous, c'est-à-dire le gouvernement, avons encouragé l'élaboration d'infrastructures, réduisant ainsi la dépendance des régions de l'Est à l'égard du pétrole importé. Oui, l'Est importe tout ce dont il a besoin.

En effectuant des réformes de réglementation et en abolissant les taxes oppressives et discriminatoires comme celles prévues dans la LIRP, loi que vous nous aviez imposée, en faisant disparaître ces taxes discriminatoires, nous avons créé des conditions qui permettront à l'industrie pétrolière canadienne de croître, de découvrir et d'exploiter de nouvelles réserves de pétrole et de gaz dont aura besoin le Canada plus tard.

Grâce à sa privatisation, Petro-Canada pourra jouer un rôle important dans ce processus. Remise sur le même pied que ses concurrents du secteur privé, la société augmentera la diversité des ententes commerciales qui peuvent l'aider à accroître son actif. La privatisation va permettre en même temps à la société d'accéder à tout l'éventail des marchés financiers privés et va l'aider de ce fait à développer ses nombreuses possibilités tout en gardant un ordre de grandeur modeste.

Les députés d'en face contestent la privatisation de cette société sous prétexte qu'elle va donner celle-ci en pâture aux intérêts multinationaux. Comme l'a très bien dit tout à l'heure le député d'Edmonton-Est, rien ne saurait être moins vrai. Même privatisée, la société Petro-Canada va demeurer une entreprise à participation et à droit de regard canadiens.

Au total, l'investissement étranger dans Petro-Canada ne pourra pas excéder 25 p. 100 des actions non gouvernementales. Une participation étrangère maximale de 25 p. 100 réduirait de 1,6 p. 100 environ la participation canadienne globale dans les activités de prospection et d'exploitation si elle n'était pas compensée par de nouveaux investissements dans le secteur canadien ou dans la croissance de ce secteur.

Une fois privatisée, toutefois, la société va pouvoir croître et prospérer. Cela deviendra donc intéressant, car on pourra ainsi vraiment l'aider à prendre de l'expansion, à croître et à canadianiser davantage le secteur dans tout le Canada.

Un élément central de notre politique gouvernementale réside dans la protection de l'environnement, et plus particulièrement du délicat environnement marin, et, bien sûr, de nos régions septentrionales. Le gouvernement compte annoncer, avant la fin de l'année, un projet de livre vert qui visera à protéger l'environnement grâce à l'amélioration du processus de prise de décisions.

Le gouvernement s'est engagé à établir un processus décisionnel dans lequel les considérations environnementales deviendront partie intrégrante des décisions d'investissement qui seront prises dans tous les secteurs. L'Office national de l'énergie a déjà agi en ce sens. En fait, il y a six ou huit mois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé au président de